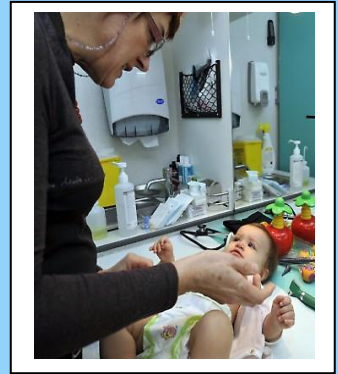




Devenez Infirmière Puéricultrice



Préparez les
épreuves du
concours
d'entrée !!!!



***Ecole de Puéricultrices
Diplômées d'Etat***
14 rue du Professeur Stewart
76042 ROUEN Cedex 1

CONDITIONS D'ADMISSION

- être titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère), certificat, titre ou attestation permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier(ère)
- être titulaire du Diplôme d'Etat de Sage-Femme, certificat, titre ou attestation permettant d'exercer la profession de sage-femme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le Ministre chargé de la Santé
- être étudiant(e) en 3^{ème} année en Institut de Formation en Soins Infirmiers (arrêté du 16 juin 1995)
- être étudiant(e) en 5^{ème} année en Département d'Etudes de Sage-Femme (arrêté du 16 juin 1995)

EPREUVES DU CONCOURS

Deux épreuves écrites anonymes d'admissibilité, chacune d'une durée d'une heure et trente minutes:

- une épreuve comportant 40 questions à choix multiples et 10 questions à réponses ouvertes et courtes permettant de vérifier les connaissances des candidats.
- une épreuve de tests psychotechniques permettant d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse des candidats.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 20 points / 40. Une note inférieure à 7 / 20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Une épreuve orale d'admission portant sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier, dont le sujet est tiré au sort par le candidat. Celle-ci, notée sur 20 points, consiste en un exposé de 10 minutes maximum suivi d'une discussion avec le jury de 10 minutes maximum. Chaque candidat dispose de 20 minutes de préparation. Une note inférieure à 7 / 20 à cette épreuve est éliminatoire.

Sont déclarés admis, les candidats les mieux classés sous réserve que le total des notes obtenues pour l'ensemble des épreuves du concours d'admission soit égal ou supérieur à 30 sur 60 points, sans note éliminatoire.

SCOLARITE

Durée de formation : Entre 12 et 24 mois, sous réserve de la publication des textes liée à la réforme de la formation.

Formation en alternance : enseignements théoriques et pratiques, enseignements cliniques et travaux dirigés.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les stages s'effectuent dans 5 secteurs d'activité de la puéricultrice : Maternité ou Unité Kangourou - Néonatalogie- Pédiatrie- Etablissement d'accueil du jeune enfant- Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) L'offre de stage couvre principalement le Département de la Seine-Maritime et de l'Eure.

FORMATION PRÉPARATOIRE AUX ÉPREUVES DU CONCOURS

Objectifs :

- Accompagner les candidats pour optimiser leur réussite au concours
- Mobiliser les savoirs professionnels
- Acquérir des outils méthodologiques
- Clarifier son projet professionnel

Moyens :

Une pédagogie réflexive et interactive impliquant les participants dans une démarche de projet de formation

Des apports pédagogiques dans les domaines des soins infirmiers :
(transfusion,hygiène,vigilances,législation, calculs de doses)

Des exercices écrits et corrections

Des mises en situation aux épreuves écrites et aux épreuves orales :

stratégie de préparation, gestion du temps et du stress.

Durée : 3 jours répartis de la façon suivante :

- 2 jours de préparation aux épreuves écrites
- 1 journée de préparation à l'épreuve orale

➤ **Préparation aux épreuves écrites** :

✓ 17 et 18 Novembre 2022*

➤ **Préparation à l'épreuve orale** :

✓ 09 Mars 2022*

Amplitude horaire : 8h30 – 17h30

***DATES COMMUNIQUEES SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS**

TARIFS

- Prise en charge institutionnelle = 150 € / jour
- Financement personnel = 75 € / jour

MODALITÉS D'INSCRIPTION

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 06 NOVEMBRE 2022

- Par courriel : anne.bunel@chu-rouen.fr

CONCOURS 2023

Écrit : 30 Janvier 2023*

Oral : semaines 12 et 13 de 2023*.